

Publié le 30 septembre 2010

Saems : Le circuit de Magny-Cours continue sa route

L'arrêt des Grands Prix de F1 sur le circuit de Nevers-Magny-Court en juin 2008 n'a pas signé la fin des activités de la Saems (Société anonyme d'économie mixte sportive), qui gère l'exploitation du circuit.



Malgré l'arrêt des Grands Prix de Formule 1 en juin 2008 après 17 ans de participation (le premier Grand Prix était le 7 juillet 1991), la [Société anonyme d'économie mixte sportive du circuit de Nevers-Magny-Court](#) poursuit ses activités. Stage de pilotage, organisation d'événements, accueil d'entreprises et d'un centre de recherche technologique, loisirs : la Saems est sur tous les fronts et a généré, en 2009, un chiffre d'affaires de près de 8 millions d'euros et réalisé ses premiers bénéfices.

Un « Pôle de la performance »

Après avoir accueilli un nouvel actionnaire*, Guy Ligier (33,34 % du capital), en mars 2010, elle a signé un contrat, en avril 2010, avec les éditions Larivière, pour l'organisation du Bol d'Or motocycliste, au moins jusqu'en 2014. Mais l'orientation principale empruntée par la Saems du circuit de Nevers-Magny-Court reste une évolution vers plus de technologie et notamment en faveur du développement d'un véhicule hybride. L'organisation de course de voitures à énergie alternative est également un des axes de développement envisagé.

Dans le cadre de son « Pôle de la performance », dédié aux sports mécaniques de haut niveau et qui s'étend sur plusieurs hectares, le circuit accueille près d'une vingtaine d'entreprises : écuries de courses automobiles, écoles de pilotage, motoristes ou encore concepteurs-constructeurs de véhicules de compétition. Le Pôle est également le lieu d'implantation de Magnytude, un centre d'activités de recherche technologique et de développement. Fondé en 1999, en lien avec l'ISAT (Institut supérieur de l'automobile et des transports), sa vocation est de « développer des activités de prestations et de transfert de technologie en direction de l'industrie et de faciliter l'accès des PME aux compétences et moyens technologiques » explique la Saems du circuit.

* L'actionnaire principal de la Saems reste le Conseil général de la Nièvre.